

Conférence de presse « Non à l'inacceptable Loi sur la chasse » 17 août 2020, 10 h15, Centre de presse du Palais fédéral

Claire Richard, députée, présidente Vert'libéraux VD

Non à la révision de la loi sur la chasse, non à une loi passéiste !

Toutes les études montrent que les espèces animales sur terre disparaissent rapidement. Notre pays n'est évidemment pas épargné, loin de là ! Il est donc urgent de préserver les espèces les plus menacées, celles figurant sur la liste rouge, qui subsistent tant bien que mal depuis des siècles, ou qui tentent avec plus ou moins de succès de se réinstaller. Or, cette révision de loi permet de tuer des animaux pourtant rares ou protégées. Liste rouge ou non, on pourra tirer le tétras lyre ou le lièvre, le héron cendré ou le cygne tuberculé, le castor ou bientôt même la loutre. Sans parler du lynx ou du loup !

En quoi ces animaux nous dérangent-ils ? Le lynx consomme certes du gibier, entrant ainsi en concurrence avec les chasseurs. Mais il est surtout un allié de poids pour les forestiers . Le cygne, accusé de polluer par ses déjections des champs proches des lacs, n'amène en réalité que des problèmes mineurs à l'agriculture. Le castor peut créer des barrages et modifier localement le lit d'une rivière. En modelant son milieu de vie, il permet en général une augmentation de la biodiversité dans son secteur.

Il est inquiétant de constater que l'on commence aujourd'hui à revenir à une notion d'un temps que l'on croyait révolu : tous les animaux qui ne sont pas directement utiles à l'homme sont potentiellement des « nuisibles » et aptes à être éliminés s'ils se mettent en travers du chemin d'un chasseur.

En effet, avec cette révision de loi, les chasseurs ou les garde-faunes pourront tuer un animal même s'il n'a pas commis de déprédation. Auparavant, il fallait démontrer qu'il y avait eu des dégâts importants pour obtenir une autorisation de tir. Cela ne sera même plus nécessaire...

Encore une fois, dans un contexte de grave perte de biodiversité dans notre pays, il est aberrant de tuer des animaux qui contribuent de manière systémique à un équilibre qui bénéficie aussi aux êtres humains. Avec, en plus, un report de compétences décisionnelles sur les cantons, entités beaucoup trop petites pour disposer d'une bonne vue d'ensemble des populations animales.

Plutôt que de dire « sus aux nuisibles ! » comme dans nos anciennes lois coutumières locales, nous devons apprendre à coexister avec la faune sauvage. L'homme risque de se mettre en danger s'il continue à détruire cette biodiversité dont il fait lui-même partie !

Contact :

Claire Richard, députée, pvl
M 079 485 80 72 | claire.richard@gc.vd.ch